

Dossier Mariage



Dossier Mariage



Pièces à fournir par les futurs époux un mois et demi avant la cérémonie

Les deux futurs époux doivent obligatoirement être présents le jour du dépôt du dossier.

Après étude des pièces, ils peuvent faire l'objet d'une audition, (article 63 du Code civil modifié par la loi du 26 novembre 2003) commune ou séparée, conduite par un adjoint au maire de la Ville et les fonctionnaires du service afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements. Pour l'établissement du dossier, fournir les originaux et les photocopies (le service ne fait pas les copies).

Futur(e) époux(se)	Futur(e) époux(se)
-----------------------	-----------------------

- Attestation sur l'honneur** (imprimé ci-joint).
- Justificatif d'identité** en cours de validité (fournir l'original et la photocopie du passeport, de la carte d'identité...).
- Copie intégrale ou extrait d'acte de naissance ou original** de moins de 3 mois au jour du dépôt de dossier (pas de photocopie ni de scan) :
 - à la mairie du lieu de naissance pour les personnes nées en France,
 - au service central d'état civil (44 941 Nantes cedex 9) pour les Français nés à l'étranger.
Dans les deux cas, indiquer les noms, les prénoms, date de naissance de l'intéressé(e), nom(s) et prénom(s) des parents.
- Justificatifs de domicile** : certificat d'imposition ou de non imposition, quittance de loyer, d'assurance, de gaz, d'électricité, titre de propriété (voir fiche - Justificatifs domicile recevables).
- Liste des témoins** (imprimé ci-joint).
Les témoins devant être majeurs, joindre un justificatif d'identité.
- Divorcé(e)** : copie intégrale d'acte de naissance ou de mariage avec la mention du divorce.
- Veuf(ve)** : copie intégrale d'acte de décès du conjoint ou copie intégrale d'acte de naissance avec la mention du décès.
- Certificat du notaire**, s'il est établi un contrat de mariage.
- Enfant(s) du couple** : copie intégrale d'acte de naissance de chaque enfant (amener le livret de famille existant).



Documents supplémentaires, pour les étrangers, à fournir deux mois avant la cérémonie

Les deux futurs époux doivent obligatoirement être présents le jour du dépôt du dossier. Après étude des pièces, ils peuvent faire l'objet d'une audition, (article 63 du Code civil modifié par la loi du 26 novembre 2003) commune ou séparée, conduite par un adjoint au maire de la Ville et les fonctionnaires du service afin de mesurer la réalité de l'intention matrimoniale et la sincérité des consentements.

Futur(e) époux(se)	Futur(e) époux(se)
-----------------------	-----------------------

- Copie intégrale d'acte de naissance et traduction en français⁽¹⁾ de moins de 6 mois au jour du dépôt du dossier (original uniquement).**
- Divorcé(e) :** copie intégrale d'acte de naissance avec la mention du divorce ou copie intégrale d'acte de mariage avec la mention ou copie du jugement étranger et certificat attestant que le jugement est définitif et traduction en français⁽¹⁾.
- Veuf(ve) :** copie intégrale d'acte de décès du conjoint ou copie intégrale d'acte de naissance avec la mention du décès et traduction en français⁽¹⁾.
- Certificat de célibat ou de non remariage si divorce et traduction en français⁽¹⁾ de moins de 6 mois au jour du dépôt du dossier (original uniquement).**
- Certificat de coutume et traduction en français⁽¹⁾ de moins de 6 mois au jour du dépôt du dossier (original uniquement).**
Le certificat de coutume précise les lois du pays d'origine relatives au mariage.
- Justificatif d'identité :** passeport, carte de séjour (original et photocopie)...
Ces documents peuvent être demandés soit au consulat de votre pays, soit à la commune du lieu de naissance.
Les traductions doivent être faites soit par le consulat, soit par un traducteur assermenté auprès des tribunaux français.
Une liste des principaux consulats et ambassades sont à votre disposition à l'espace mariages.

⁽¹⁾ Les traductions doivent être faites par un traducteur assermenté auprès d'une cour d'appel française, liste disponible auprès du TJ.



Justificatifs de domicile recevables

Tous ces documents doivent préciser une domiciliation de plus d'un mois continu au dépôt de dossier.

Dernière avis d'imposition.

Dernière avis de taxe d'habitation.

Factures d'énergie de consommation

(eau - électricité - gaz) de moins de 3 mois.

Attestation de pôle emploi de moins de 3 mois.

Attestation d'assurance d'habitation de moins de 3 mois..

Quittance de loyer par agence de moins de 3 mois.

Facture de consommation de communication

(opérateur TV - opérateur fibre - opérateur télécom) de moins de 3 mois.

Attestation d'élection de domicile de moins de 3 mois.

Facture hôtelière de moins de 3 mois.

Facture mobile-home de moins de 3 mois.

Documents qui ne sont pas recevables

Taxe foncière.

Bulletin de salaire.

La téléphonie mobile.

La domiciliation bancaire (R.I.B, relevé de compte...).

L'attestation d'assurance voiture.

Attestation de contrat électricité eau etc...

Quittance de loyer privée.

Certificat d'immatriculation du véhicule.





Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)⁽¹⁾

Né(e) le à

atteste sur l'honneur⁽³⁾

avoir mon domicile à⁽²⁾

depuis le jusqu'au

avoir ma résidence à⁽²⁾

depuis le jusqu'au

exercer la profession de

ne pas être marié(e)

ne pas être remarié(e)

À le

Signature

⁽¹⁾ Nom et prénom en majuscule.

⁽²⁾ Adresse complète.

⁽³⁾ Cocher les cases utiles.



Attestation sur l'honneur

Je soussigné(e)⁽¹⁾

Né(e) le à

atteste sur l'honneur⁽³⁾

- avoir mon domicile à⁽²⁾
depuis le jusqu'au
- avoir ma résidence à⁽²⁾
depuis le jusqu'au
- exercer la profession de
- ne pas être marié(e)
- ne pas être remarié(e)

À le

Signature

⁽¹⁾ Nom et prénom en majuscule.⁽²⁾ Adresse complète.⁽³⁾ Cocher les cases utiles.



Liste des témoins du mariage

La présence de **deux témoins** au minimum est indispensable à la célébration du mariage.
Les témoins doivent être âgés de 18 ans au moins. Ils sont choisis par les futurs époux.

1^{er} témoin

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

2^e témoin

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

3^e témoin

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

4^e témoin

Nom :

Prénom(s) :

Profession :

Adresse complète :

Code postal : Ville :

! Cette feuille doit être remplie très
lisiblement afin d'éviter des erreurs
dans la rédaction de l'acte.



Préparation de la cérémonie



Réitération des vœux en langue catalane



Oui

Non

Choix de la musique*

- Musique personnelle
- 1- La Marche nuptiale
- 2- A Thousand Years - Christina Perri (musique du mariage dans Twilight)
- 3- Grande Amore - Il Volo (musique d'amour italienne)
- 4- Shallow - Lady Gaga & Bradley Cooper - BO « A star is born »
- 5- Perfect - Ed Sheeran

* Cocher la case choisie.

Nombre approximatif d'invités :

Dépôt de dossier Mariage

Lorsque votre dossier est complet, vous devez, pour le déposer,
prendre rendez-vous à « l'espace mariages » de l'État civil,
12 rue Pierre Cartelet ou au 04 68 66 32 00.

Jours de rendez-vous : mardi et jeudi uniquement
9 h 00 - 11 h 00 / 14 h 00 - 16 h 00

